

CONTRÔLE SUR PIECES DE LA RESIDENCE DU PARC

OCT-2024

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Décision instituant le CVS
Ecart_05	1 - Gouvernance	Prescription_05	Rechercher un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Publication d'une offre de recrutement d'un médecin coordonnateur
Remarque_01 Remarque_02	1 – Gouvernance	Recommandation_01	Elaborer une fiche de poste nominative, datée et signée pour la directrice et l'IDEC afin de formaliser les missions de celles-ci.		
Remarque_03	1-Gouvernance	Recommandation_02	Mettre en cohérence l'organigramme et la fiche de fonction de l'IDEC.		
Remarque_04	1 – Gouvernance	Recommandation_03	Engager l'IDE positionnée sur des missions d'IDEC dans un parcours de formation requis à ses fonctions.		
Remarque_05	2 -Ressources Humaines	Recommandation_04	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD.		
Remarque_06	2 -Ressources Humaines	Recommandation_05	Intégrer au plan de continuité de l'activité les modalités concrètes d'un fonctionnement en mode dégradé par une priorisation graduée des missions pour l'ensemble des fonctions selon les ressources disponibles.		